



REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

Université de Porto-Novo

ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PORTO-NOVO

DOMAINE : SCIENCE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION

MENTION : Professorat de l'Enseignement Secondaire

SPECIALITE : FRANÇAIS

GRADE : Licence/BAPES

MEMOIRE DE FIN DU PREMIER CYCLE

SUJET

**PROBLEMATIQUE DE LA REINTRODUCTION DE LA
DICTEE DANS LES LYCEES ET COLLEGES DU BENIN**

Présenté par :

AHICHEMEY Lafèmiwa

Francette Gwladys

Sous la direction de

M. TOSSOU Okri Pascal

Maître de Conférences des Universités du CAMES

Année académique : 2015-2016

SOMMAIRE

Dédicace.....	2
Remerciements.....	3
Sigles et acronymes.....	4
Résumé.....	5
Introduction.....	6
Chapitre1 : Cadre théorique et méthodologique de la recherche.....	7
1-1 Cadre théorique.....	9
1-2 Cadre méthodologique de la recherche.....	23
Chapitre 2 : Présentation, analyse et interprétation des résultats.....	26
2-1 Présentation des résultats.....	27
2-2 Analyse et interprétation des résultats.....	36
<u>Chapitre 3</u> : Quelques suggestions et perspectives.....	39
3-1 Suggestions.....	41
3-2 perspectives.....	42
Conclusion.....	43
Bibliographie.....	44
Webographie.....	45
Annexes.....	46
Table des matières.....	51

DEDICACE

Je dédie ce travail à:

- mes très chers parents AHICHEMEY C. Clément et MONTCHO R. Eugénie pour tout leur soutien, recevez ici toute ma gratitude et ma reconnaissance,
- Othniel et Fortuné HOUNZANDJI pour tous les sacrifices.

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont à l'endroit de :

-mon maître de mémoire, TOSSOU Okri Pascal, Maître de Conférence des Universités du CAMES,

-monsieur GANDAGBE Zohoumbo Jules-Marie, Docteur en Sciences de l'éducation pour ses nombreux apports ;

-mes frères et sœurs : Carole, Ulrich, Carmelle, Cédric, Childas pour leur soutien inlassable ;

-tous mes condisciples de l'Ecole Normale Supérieure ;

-tous ceux, qui de près ou de loin, m'ont apporté leur soutien.

SIGLES ET ACRONYMES

APC : Approche Par les Compétences

BAPES : Brevet d’Aptitude au Professorat de l’Enseignement Secondaire

BEPC : Brevet d’Etude du Premier Cycle

CAEB : Conseil des Activités Educatives du Benin

CAPES : Certificat d’Aptitude au Professorat de l’Enseignement Secondaire

CEG : Collège d’Enseignement Général

ENS : Ecole Normale Supérieure

FLASH : Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines

INFRE : Institut National pour la Formation et la Recherche en Education

INIFRCF : Institut National d’Ingénierie de Formation et de Renforcement des Capacités des Formateurs.

RESUME

A la fin de notre formation à l'E.N.S de Porto-Novo, nous avons trouvé nécessaire de réfléchir sur le sujet : «Problématique de la réintroduction de la dictée dans les lycées et collèges du Bénin ».

En effet, la pratique de la dictée dans le système éducatif lors des différentes évaluations scolaires n'est plus d'actualité depuis l'avènement de l'APC. Cela n'est pas sans conséquence sur le niveau des apprenants qui chutent d'année en année. C'est certainement conscient de cet état de chose que les animateurs du système éducatif ont proposé de réintroduire la dictée au secondaire. Elle passe par une procédure, de celle de la phase expérimentale à la généralisation. Nos différentes enquêtes menées auprès des enseignants et apprenants nous ont permis de constater que la réintroduction de la dictée permet aux élèves de rehausser leur niveau, mais, se trouve confrontée à quelques difficultés. Ceci justifie nos perspectives qui visent une réintroduction efficace et utile.

Pour finir, nous avons fait des suggestions à l'endroit des acteurs du système éducatif car la question du niveau des apprenants est l'affaire de tous.

Mots clés : problématique, la réintroduction, la dictée, lycée, Collège.

INTRODUCTION

L'un des héritages importants laissés par la colonisation dans les pays Africains est la langue du colonisateur. Les écoles créées dans les colonies françaises adoptaient le français comme la seule langue autorisée surtout au cours primaire. En 2015, il est parlé par 35% de la population, soient 10,88 millions de béninois, essentiellement en ville. Le prestige du français, en tant que langue de communication inter-ethniques, audiovisuelles et surtout langue de travail, rend son acquisition pratiquement indispensable. C'est conscient de cela que Taliby KABA, cité par DJIHOUESSI Blaise dans sa thèse de doctorat, affirme : « Dans nos pays, le français est l'outil de communication des savoirs. Dans ce contexte actuel de la mondialisation(...), il est indispensable de maîtriser le français qui, comme langue de communication et d'enseignement est l'outil adéquat pour assurer l'apprentissage ». La maîtrise de la langue française passe donc nécessairement par l'acquisition des connaissances et techniques permettant le bon maniement de la langue. Mais depuis l'avènement de l'APC, la dictée dans sa forme traditionnelle, qui constituait un des exercices privilégiés dans le processus de l'enseignement du français, a été supprimée. Les acteurs chargés de l'animation du système éducatif béninois ont évalué les pôles de difficultés qu'a entraîné cette suppression et en sont parvenus à identifier la baisse du niveau des apprenants. Cette baisse qui s'accroît d'année en année se note plus en français, langue de travail du pays et, par ricochet, celle qui sert de base à l'enseignement. Il a été alors proposé une phase pilote pour une réintroduction de la dictée conformément aux dispositions du document de cadrage pour la réintroduction de la dictée dans l'enseignement secondaire établi par le décret MESFTPRIJ/DC/SGM/IGPM/SA. Nous nous sommes rapprochés de certains enseignants et de leurs élèves dans quelques collèges expérimentales de Porto-novo. Ces personnes ont rencontré des difficultés de tout genre. Ce qui nous a poussé à choisir dans le cadre de notre travail le sujet : « **Problématique de la réintroduction de la dictée dans les lycées et collèges du Bénin.**

Le traitement et l'analyse des informations recueillies aussi bien à travers les enquêtes qu'à la lecture des documents, nous ont permis d'envisager un plan de trois (03)

chapters : le premier chapitre présente le cadre théorique et méthodologique, le deuxième porte sur la présentation l'analyse et interprétation des résultats et enfin dans le troisième chapitre nous présenterons quelques suggestions et des perspectives.

CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

1-1 CADRE THEORIQUE

1.1.1 PROBLEMATIQUE

La langue officielle du Bénin est le français. Son statut de langue officielle, langue des médias et de l'administration publique rendent nécessaire son apprentissage notamment en milieu scolaire dans sa dimension écrite et orale. Mais avec l'adoption de l'Approche par les Compétences, les premiers changements qui sont intervenus dans le système éducatif au Bénin, ont longtemps mis l'accent plus sur l'apprentissage de la typologie des textes que sur celui des ressources de la langue, d'où la disparition progressive de la pratique de la dictée. Cette disparition n'est pas sans conséquence sur le système éducatif béninois. En effet, selon le rapport d'évaluation du projet interafricain ARCHES (projet d'Appui aux Recherches sur la Contextualisation et l'Harmonisation des Enseignements Secondaires), l'enseignement du français « s'était fortement dégradé au cours des deux dernières décennies en Afrique ».

En termes clairs, l'enseignement du français connaît quelques difficultés en Afrique, et le Bénin n'en est pas épargné. C'est pourquoi les enseignants se plaignent du niveau très bas de leurs apprenants en français. Face à ces difficultés, des recherches ont démontré que cette baisse du niveau se justifie réellement par la suppression de la dictée qui a entraîné la non-maîtrise des règles élémentaires de la langue notamment des notions de grammaire, d'orthographe, de conjugaison par les apprenants, toutes choses qu'assurait l'enseignement de la dictée. Face à ce constat, les acteurs du système éducatif béninois ont réfléchi et ont émis le vœu de réintroduire la dictée dans le processus d'enseignement-apprentissage du français. La question qui demeure alors est celle de savoir si cette réintroduction de la dictée après la phase d'expérimentation serait effective d'ici quelques années. Si elle l'est, comment serait-elle faite pour quels résultats ? Mais surtout, les enseignants ne seraient-ils pas confrontés à certaines difficultés face à cette réforme ? Enfin il s'impose de se demander comment on peut pratiquer la dictée dans nos lycées et collèges suivant les recommandations de l'approche par compétence pour une amélioration du niveau des apprenants.

1.1.2 ETAT DE LA QUESTION

A la suite de cette suppression, il est constaté que plusieurs travaux de recherches ont dénoncé le vide créé. On peut constater le rejet de cette idée de suppression dans des mémoires, dont ceux qui se sont penchés sur le niveau des apprenants en français au Bénin précisément le mémoire de CAPES de KIKI Immaculée soutenu à l'ENS en 2005 sous le titre: «impact de la suppression de l'épreuve de dictée sur la maîtrise du français chez les apprenants du secondaire: cas des lycées Toffa 1^{er} et Béhanzin de Porto Novo ».

Plusieurs autres travaux ont aussi abordé la question de la pratique de la dictée pour un meilleur résultat.

Un article de L'INIFRCF-MESFTPRIJ-BENIN FORME ET ACCOMPAGNE LES ENSEIGNANTS¹, intitulé : Rôle de la dictée dans l'Approche Par les Compétences et les différentes formes de dictée. Selon l'article, « la dictée n'est pas incompatible avec l'APC. Et l'APC n'a jamais interdit la dictée. Au contraire, la dictée a un rôle important dans le développement des compétences linguistiques. Elle permet :

- de maîtriser les règles orthographiques.
- de développer des réflexes orthographiques.
- de justifier l'orthographe d'un mot.
- de développer chez l'apprenant une compétence auditive.
- d'enrichir le vocabulaire de l'apprenant. »

L'article a également abordé les deux grandes fonctions généralement attribuées à la dictée ; notamment la fonction évaluative et la fonction d'apprentissage.

SIMARD Claude, dans son livre, « Pour un nouvel enseignement de la grammaire », affirme au contraire que la dictée n'est pas la panacée aux problèmes orthographiques des élèves car sa portée pédagogique s'avère limitée du point de vue de l'apprentissage comme du point de vue de l'évaluation. Du point de vue l'évaluation, elle peut représenter un moyen de contrôle des acquis acceptables dans la mesure où sont prises les précautions docimologiques...mais sur le plan de l'apprentissage les chercheurs doutent encore plus de l'effet de la dictée.

AGONSANOU PRINCE Antonine, dans son mémoire de CAPES intitulé : L'épreuve de la dictée au collège : difficultés et essais de solutions, après avoir identifié les difficultés liées à la pratique de la dictée, elle a proposé quelques solutions afin de rendre la pratique de la dictée bénéfique à tous, en particulier aux élèves.

ATTLOU Karelle, à travers son mémoire de BAPES portant sur Problématique de l'épreuve de dictée dans l'acquisition des connaissances et techniques en français, a démontré que la dictée traditionnelle n'est pas le moyen efficace d'acquisition des compétences linguistiques chez les apprenants.

En outre, CHARMEUX Evelyne, auteur de *L'orthographe à l'école*, affirme que la dictée est une activité aujourd'hui complètement inadaptée aux besoins en orthographe. Auparavant, la situation de dictée appartenait à la vie quotidienne, l'acte d'écrire sous la dictée avait un sens social. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Selon elle, « la mise en œuvre de l'orthographe est un des aspects de production de messages écrits - de ce que les linguistes nomment l'énonciation. Si l'on vise la maîtrise de l'orthographe, c'est nécessairement à travers l'énonciation qu'il faut l'envisager. Or la dictée est doublement étrangère à l'énonciation : c'est une parole extérieure, élaborée par quelqu'un d'autre, elle est reçue passivement. De plus, elle est reçue à travers une oralisation qui n'a rien à voir avec la prononciation mentale qui accompagne l'énonciation. Or, cette oralisation extérieure se substitue à la prononciation mentale; à tout le moins elle la fausse quand elle ne la bloque pas totalement ».

GANDAGBE Zohoumbo Jules-Marie, Docteur en Science de l'Éducation, dans son article intitulé : « L'école sans dictée serait-elle encore école ?² » pense que la dictée telle qu'elle se fait ne permet pas réellement d'apprendre l'orthographe. « Au cours d'une dictée, un élève doit en effet transformer un matériau phonique en un matériau graphique, c'est-à-dire faire correspondre des sons et des lettres... ». Pour lui, il faut faire écrire les élèves, leur faire produire leurs propres textes. A cet effet il propose de nouvelles formes d'exercices qui puissent aider les apprenants à mieux s'approprier l'orthographe des mots. Il s'agit des textes à trous, des textes en puzzle, des textes lacunaires...

De tous ces travaux se dégage un point convergent : l'exercice de la dictée, dans sa forme traditionnelle, présente des insuffisances. Il ne permet pas réellement aux apprenants de maîtriser et de manipuler à bon escient la langue française tant à l'écrit qu'à l'oral. Malgré la pertinence qui marque l'initiation et la conduite de ses travaux, il nous paraît utile, voire indispensable qu'une étude soit menée pour rechercher les raisons objectives, qui peuvent °fonder la réintroduction de la dictée dans l'enseignement secondaire et surtout définir les dispositions d'ordre didactique et pédagogique devant l'accompagner afin que l'on ne retombe dans le cercle des récriminations qui ont soutenu probablement le retrait de l'exercice.

A présent, nous allons passer en revue l'historique de la dictée au Bénin pour mieux appréhender le contexte de sa réintroduction et le nouveau format de l'épreuve de lecture.

□ **L'historique de la dictée au Bénin**

La dictée était un exercice traditionnel dans tous les établissements scolaires français.

Pendant longtemps, on l'a considérée comme un moyen de sanctionner les légèretés et les négligences orthographiques des apprenants ou de certains cadres en quête d'emploi, ce qui explique et justifie l'habitude prise de l'imposer comme épreuve d'admission à

l'entrée d'un grand nombre de carrières. La dictée montre que la langue française a des contraintes ou des exigences dont il faut tenir compte.

Avec l'école coloniale, le Bénin a hérité de cette tradition. Ainsi, la dictée se pratiquait au cours primaire, au premier cycle du cours secondaire, et était une matière éliminatoire aux examens du Certificat d'Etudes de Fin de l'Enseignement de Base (CEFEB), devenu Certificat d'Etudes primaires (CEP) et du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC). Etant donné que la situation politique d'un pays influence forcément les autres aspects de sa vie, on comprend qu'à la faveur de l'avènement du Renouveau Démocratique en 1990, des réformes vont être opérées par la suite dans le secteur de l'éducation³. Dans « Le feuillet CETIS de français » intitulé « Les nouvelles épreuves du BEPC », nous pouvons prendre connaissance du nouvel arrêté N°0026/MEN/CAB/DC/DES de la 27/12/95 portant réorganisation du déroulement de l'examen du BEPC ; cet arrêté constitue le guide pour la confection des épreuves liées aux matières enseignées notamment en troisième et en quatrième au Bénin.

En nous référant à l'article 6 de l'arrêté en ce qui concerne les épreuves écrites et précisément dans la discipline « français », nous notons que la dictée doit être « un texte de vingt (20 lignes) au maximum dactylographié... ». Elle est affectée d'un (01) coefficient et n'était plus une matière éliminatoire.

Par rapport à la correction des copies, nous rappelons ici quelques principes généraux :

✚ Faute entière :

-toute faute grammaticale ;

-toute omission ou rajout de mots ;

-toute lettre minuscule en tête de phrase sauf pour les noms propres ;

-toute faute modifiant la prononciation, le sens ou la nature d'un mot.

✚ Demi-faute

-toute faute d'orthographe d'usage n'entraînant pas une modification de prononciation, de sens ou de nature du mot.

✚ Quart de faute :

-les fautes d'accent ne modifiant pas la prononciation, le sens ou la nature du mot ;

-toute omission ou changement de ponctuation, tout mot mal coupé ;

-toute omission de trait d'union.

Pour complément, notifions que cinq (05) fautes dans la dictée entraînent zéro (0) sur vingt (20) et qu'il n'y a pas de faute pour les noms propres. Avant l'avènement de l'APC, un malaise se vivait déjà quant à la pratique de l'épreuve de dictée et des réalités qu'elle engendrait sur le terrain. Le système docimologique appliqué était perçu comme trop sévère et peu d'apprenants notamment les séminaristes et les enfants formés dans les internats confessionnels ou ceux- là qui étaient doués ou avaient la chance d'être bien suivis à la maison, parvenaient réellement à tirer leur épingle du jeu. Les autres, peu motivés, connaissaient déjà leur note avant même de subir l'épreuve : zéro sur vingt. Il y a aussi l'existence de certains facteurs considérés comme des bruits qui sont de nature à perturber la performance des apprenants au cours de l'administration de l'épreuve : le débit du professeur-surveillant, sa prononciation des mots et son rythme, son accent, la nuisance du bruit environnant. Par conséquent, la situation de l'épreuve de dictée au Bénin méritait une prise de conscience devant déboucher sur des réformes, mais en lieu et place des réformes qui devrait améliorer les choses, elle a plutôt été supprimée du système éducatif.

Dans le mémoire de BAPES de ATTOLOU Karelle portant sur « **Problématique de l'épreuve de dictée dans l'acquisition des connaissances et techniques en français** », on lit : « Avec l'adoption de l'APC qui préconisait l'évaluation des capacités et non des compétences, la dictée fut écartée des examens parce qu'elle était perçue comme une habileté de la communication, mais pouvait continuer d'être pratiquée dans les groupes-classes comme tous les autres exercices de français ».

□ **Contexte et enjeu de la réintroduction de la dictée.**

D'après le document de cadrage pour la réintroduction de la dictée dans l'enseignement secondaire (MESFTPRIJ/DC/SGM/GPM/SA) fait à Cotonou, le jeudi 06 novembre 2014,

La décision de la réintroduction de la dictée dans l'enseignement secondaire général, technique et professionnel fait suite au constat général de la baisse drastique du niveau des élèves en français. La question préoccupe non seulement les autorités aux plus hauts niveaux mais aussi les acteurs directs de l'école et les parents d'élèves. Elle sera certainement débattue au deuxième forum sur le secteur de l'éducation en perspective. Chaque jour qui passe aggravant le déficit dans le développement des acquis chez les apprenants, il était impérieux d'apporter des solutions. Les propositions faites capitalisent les réflexions amorcées depuis 2012 par divers acteurs dont les inspecteurs, notamment ceux du groupe « spécialisé de français » à savoir : ABIDJO Barthélémy, AGBAZAHOU Apollinaire, LAWIN Luc, IDJIDINA Honoré...Conséquemment, l'Institut National d'Ingénierie de Formation et Renforcement des

Capacités des Formateurs(INIFRCF) et l'Inspection Générale Pédagogique du Ministère(IGPM) ont engagé des actions pour concrétiser la décision du Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes (MESFTPRIJ) de réintroduire la dictée dans son sous-secteur.

Il faut rappeler que la suppression de la dictée au BEPC avait été saluée et perçue comme un soulagement à cause des effets pervers de la dictée. Le malaise du « zéro

« systématique » dans l'épreuve conduisait les apprenants à ne plus faire d'effort. Mais avec le temps, le niveau des apprenants en français s'est davantage dégradé avec des incidences néfastes sur les autres disciplines, le français étant une discipline outil. L'attention orthographique a totalement disparue et les élèves écrivent au son. La situation est exacerbée par les mauvaises pratiques liées au « short Message Système (SMS) » et l'usage des ordinateurs avec la correction automatique.

Des expériences localisées de dictée ont permis de se rendre compte que cet exercice jouait tout de même un rôle important dans la maîtrise de l'orthographe. En effet, dans la discipline qu'est le français et conformément au programme actuel, l'enseignement porte essentiellement sur les trois compétences disciplinaires que sont la communication orale, la lecture et la communication écrite. Le développement de chacune de ces compétences nécessite l'apprentissage de la grammaire, de l'orthographe, du vocabulaire et de la conjugaison. L'évaluation de l'orthographe faite en communication écrite et même en lecture, malgré sa pertinence, a besoin d'être consolidée dans notre contexte social porté sur la perfection dans l'utilisation des langues.

L'option de réintroduire la dictée table donc sur sa réputation à être un exercice précieux qui permet non seulement la maîtrise de l'orthographe de la langue mais aussi en tant qu'outil, l'évaluation des progrès de l'apprenant.

□ **Le nouveau format de l'épreuve de lecture.**

La forme de dictée à réintroduire capitalise les atouts en termes de maîtrise de la langue française et de pertinence dans l'évaluation des acquis tout en évitant la perception de l'instrument de sélection redoutée et redoutable qu'elle a été.

La dictée n'est donc pas une nouvelle épreuve déconnectée de la lecture. Le nouveau format de dictée préconisé intègre désormais l'épreuve de lecture de 2 heures qui se déroulera en deux volets :

L'épreuve est composée d'un texte de vingt à trente lignes choisi en fonction de ses particularités orthographiques et grammaticales et comporte deux parties.

Partie1 : la dictée (15min)

Elle consiste à dicter un passage d'environ 50 à 80 mots (la longueur étant fonction de la classe). Ce passage est tiré du texte de lecture ou de l'œuvre d'où ce texte est extrait. Cette première partie dure 20 minutes au maximum.

Partie2 : la lecture (1h30min)

Après une pause de 10 minutes, le texte de lecture accompagné d'une série de consignes qui visent à évaluer leur compréhension de l'extrait et leur capacité à en construire le sens est distribué aux candidats. Cette deuxième partie de l'épreuve comporte la situation d'évaluation, le texte support et les consignes qui sont regroupées sous quatre rubriques ainsi qu'il suit :

-la compréhension globale ;

-la pertinence de la stratégie utilisée par l'auteur ;

-l'expression de sentiment/d'opinions en rapport avec le texte ;

-le dépassement du texte.

-La première partie dure 20 minutes et est administrée de la manière suivante :

-la lecture préalable et bien articulée du texte (une fois) ;

-la dictée effective du texte en indiquant les signes de ponctuation et en marquant nettement les liaisons appropriées ;

-la relecture du texte sans indiquer les signes de ponctuation mais en marquant toujours les liaisons ;

-la transcription lisible au tableau du nom de l'auteur, du titre de l'œuvre d'où le texte est extrait et, le cas échéant, des noms propres contenus dans le texte ;

-le ramassage des copies suivi de 10 minutes de pause en salle avant de passer au deuxième volet.

La deuxième partie, la lecture dure 1h30 minutes et se déroule comme d'habitude.

L'épreuve est notée sur 40 points et la clé de répartition se présente de la façon suivante :

-dictée 10 points ;

-lecture 30 points.

Le total est ensuite divisé par deux pour obtenir la note sur vingt.

Les pénalités pour les fautes commises sont les suivantes :

-est pénalisée de 1 point, toute faute entière : sont considérées comme fautes entières les accords mal faits, les désinences verbales défectueuses, les graphies entachant la prononciation, la confusion des homophones grammaticaux, les fautes d'accent affectant la prononciation ou le sens du mot, etc.

-est pénalisée de 0,50 point, toute demi-faute : sont considérées comme demi-faute le doublement ou le non doublement des consonnes, la graphie défectueuse n'entachant pas la prononciation de certains mots, etc.

-est pénalisée de 0,25 point tout quart de faute : sont considérées comme quart de faute les fautes d'accent n'impactant ni la prononciation, ni le sens du mot, etc.

Signalons que la réintroduction de la dictée se déroulera en trois phases à savoir une phase pilote, une évaluation intermédiaire et la généralisation. La phase d'expérimentation a été observée au cours de l'année scolaire 2014-2015. Au terme de cette phase, on procèdera à une évaluation intermédiaire et à la généralisation. Cette phase a pris en compte un nombre limité d'établissements (environ 60, soit 05 par département dont un établissement privé) choisi parmi ceux dont les enseignants ont bénéficié de la formation de renforcement des capacités pour l'enseignement-apprentissage-évaluation des ressources de la langue et pour la pratique des divers types de la dictée.

1.1.3 HYPOTHESE DE LA RECHERCHE

- La formation des acteurs impliqués dans le processus de la réintroduction de la dictée peut rendre cet exercice plus efficient et plus efficace
- Une innovation dans le dispositif pédagogique pourrait améliorer la pratique de la dictée dans les classes.

1.1.4 OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Nos objectifs sont de deux ordres : un objectif général et des objectifs spécifiques.

1.1.4.1 OBJECTIF GENERAL

Proposer des pistes pour rendre plus efficace la pratique de la dictée dans l'acquisition des compétences linguistiques.

1.1.4.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES

De façon spécifique ce travail vise à :

-Proposer des mesures correctives pour une meilleure mise en œuvre de la dictée.

-montrer l'importance de la réintroduction de la dictée ;

-mettre en évidence les difficultés liées à la pratique de la dictée dans les lycées et collèges au Bénin.

1.1.5 CLARIFICATION CONCEPTUELLE

Afin de rendre notre sujet de recherche plus accessible, nous essayerons d'en définir quelques mots clés :

Problématique : D'après le dictionnaire *Le Petit Larousse Illustré*, la problématique est un ensemble de question qu'une science ou une philosophie se pose relativement à un domaine particulier.

Réintroduction: D'après le dictionnaire *Le Petit Larousse Illustré*, c'est une nouvelle introduction. Quand on parle de réintroduction il faut alors nécessairement comprendre qu'une chose autre fois introduite a été retirée et après est introduite à nouveau.

Dictée : Selon le dictionnaire *Le Petit Larousse Illustré*, la dictée est un exercice scolaire d'orthographe.

La dictée est un exercice traditionnel dans nos établissements scolaires. Elle est utilisée en tant qu'exercice scolaire servant à examiner et à apprécier les performances et les réussites des élèves en matière d'application des règles orthographiques et grammaticales. L'utilité de la dictée réside donc dans le fait qu'elle est un moyen offert à l'enseignant et un moyen offert aux apprenants pour acquérir les ressources de la langue française.

Plusieurs formes de dictée existent et sont utilisées dans les différentes classes de l'école qu'elles soient au primaire ou au secondaire. Mais toutes ces formes, selon le sens réel donné à la dictée de par sa définition, ne peuvent revêtir la même compréhension. Certaines formes sont des formes réelles de dictée tandis que d'autres sont maladroitement appelées « dictée ». Dans les formes réelles de dictée, le texte est lu à haute voix par une tierce personne et est transcrit à l'écoute par l'apprenant. Dans les formes appelées de manière impropre « dictée », le texte est présenté sous diverses formes.

Formes réelles de dictée

La dictée préparée : Le texte à dire aux apprenants est mis en écoute des jours à l'avance. Des échanges sont organisés pour analyser les difficultés orthographiques que les élèves sont appelés à mémoriser et à éviter le jour de la dictée proprement dite. L'enseignant ne rappelle aucun point d'attention. C'est un exercice qui doit déboucher sur l'autonomisation de stratégie chez l'apprenant.

La dictée contrôle : Comme son nom l'indique, elle résulte des activités menées au cours des divers apprentissages sur les règles grammaticales et orthographiques. Par elle, l'enseignant contrôle chez les apprenants le niveau d'acquisition et d'application des acquis réalisés au cours des autres formes de dictée. Les apprenants doivent travailler sans aide. L'enseignant détermine et précise les critères d'évaluation et propose des pistes de relecture du texte produit.

La dictée d'étude : Elle se compose de phrases détachées renfermant une règle grammaticale ou orthographique enseignée que l'on veut faire appliquer et fixer. Chaque phrase reprend la même difficulté en des termes différents. La dictée d'étude est conseillée en fin d'étape pour permettre l'intégration des savoirs acquis.

La dictée copie : Elle consiste à faire lire un texte ou des phrases détachées puis à les cacher et à les reproduire de mémoire sur d'autres supports (cahiers, ardoises, tableau.....).

Formes maladroitement appelées « dictée ».

La dictée à trous : L'enseignant propose aux apprenants un texte à trous dans lequel chaque mot à compléter est remplacé par des points dont le nombre est égal au nombre de lettres qu'il comporte. Individuellement et par paires ou petits groupes, les élèves émettent des hypothèses et font des propositions. Les propositions sont ensuite collectées : des discussions sont organisées et des justifications sont apportées. Le texte initial est alors découvert pour vérifier et confirmer les mots proposés par paires ou par petits groupes.

La dictée réécriture : L'enseignant propose un texte aux apprenants. Ceux-ci sont invités à le réécrire en respectant une consigne particulière portant sur une difficulté orthographique (genre, nombre, temps, mode, transformation,...).

La dictée lacunaire : Le texte de dictée est proposé et remis aux apprenants par l'enseignant. Il n'est pas dicté mais il est écrit avec des fautes que l'apprenant est appelé à retrouver et à corriger en application des règles orthographiques déjà acquises.

La dictée orale : Elle consiste à lire lentement, phrase par phrase, un texte et à observer une pause pour demander l'orthographe ou un élément du mot contenant une difficulté particulière ; la réponse est orale.

La dictée muette : Un objet, une image ou une action est montré(e) aux apprenants. Par le « procédé la Martinière ». Ils sont invités à écrire le nom ou la phrase qui désigne l'objet, l'image ou l'action. (MEMP-INFRE, la pratique de la dictée, Porto-Novo, Décembre 2013, pages 71).

Lycée : Selon *Le Robert illustré et Dixel*, lycée vient du latin « lyceum et du grec

« lukeon », c'est le nom du gymnase où Aristote enseignait et qui signifiait « endroit des loups.

C'est aussi un établissement public d'enseignement secondaire. Le dictionnaire Universel 5^e édition le définit comme un établissement du second degré classique, moderne ou technique.

Collège : Du latin « collegium » c'est selon le *Robert illustré et Dixel* un établissement d'enseignement secondaire du premier cycle.

1.2 : CADRE METHODOLOGIQUE.

1.2.1 Présentation des Cadres physiques

La présente étude a pour cadre les CEG de DJASSIN et de Davié et le Lycée Béhanzin. Tous ces collèges et lycée se trouvent dans la commune de Porto-Novo (capitale politique ou administrative du Bénin). Elle est située au sud-est du Bénin, à 30km de Cotonou et se limite au

Nord par la commune d'Apkro-Misséréfé, au sud par la commune d'Avrankou, à l'Est par les communes des Aguégoués et d'Adjarra et à l'Ouest par la commune de semè-kpodji.

Le CEG de DJASSIN se trouve dans le troisième arrondissement de Porto-Novo et plus précisément dans le quartier de Djassin-Zoumè. Ce dernier est limité au Nord par l'école primaire publique de Djassin-Zoumè et la direction départementale de la Croix Rouge

Nationale ; au sud par la voie 10 et l'hôtel Beau Rivage ; à l'Ouest et à l'Est par une série d'habitations .Il est vaste d'une superficie de 6000m.Ces infrastructures se présentent comme suit : un bloc administratif, les salles de classes réparties en sept blocs ; et un laboratoire. Par ailleurs, le second aspect concerne les installations sanitaires et sportives.

Le CEG de DJASSIN est créé en 1971 par Feu BOSSOU Joseph et compte actuellement 1751 élèves dont 965 garçons et 786 filles d'après les tableaux statistiques des résultats du premier semestre de l'année académique 2015-2016. Le collège compte 158 enseignants dont 07 APE, 24 ACE, 127 Agents Contractuels de Droit Commun.

Le CEG de DAVIE se trouve dans le département de l'Ouémé. Ce collège situé dans le troisième arrondissement de la commune de Porto-Novo, de par sa position géographique et sa grandeur, reçoit non seulement des élèves de la commune de Porto-Novo mais aussi ceux des communes environnantes comme celles d'Adjarra et Apkro-misséréfé.

Créé depuis 1962, le CEG de DAVIE dispose pour l'année scolaire 2015-2016 de 39 groupes pédagogiques au premier cycle et 22 groupes pédagogiques au deuxième cycle. Avec un effectif de 1959 garçons et de 1249 filles, cet établissement dispose de 57 salles fonctionnelles pour les cours.

Localisé dans le troisième arrondissement installé à DJASSIN Daho dans la zone administrative. Faisant face au stade Charles de Gaulles et le camp militaire Bio Guerra I au Sud, le Lycée BEHANZIN est limité au Nord par l'Ecole Normale Supérieure, à l'Est par le cimetière de la ville et le camp militaire Bio Guerra II ; il s'ouvre sur le quartier AVAKPA Kpodji et bénéficie des caractéristiques de la ville de Porto-Novo. Il est implanté sur un site, une forêt sacrée de la collectivité MIGAN initialement de 18 hectares. Les premiers bâtiments érigés sur ce site et mis en service depuis 1949, ont 67 ans et sont en dégradation très avancée il s'agit : du bâtiment central, du bloc administratif, des laboratoires SPCT/SVT, de la résidence des membres de l'administration, du réfectoire, un magasin, de l'infirmerie, de la salle des fêtes, ancien dortoir "J" des élèves de 6ème, de l'aire de jeux, terrain de Sport. La maison blanche qui avait été le Centre d'Enseignement Supérieur Section Science et ancêtre de l'actuelle faculté des Sciences et Techniques (FAST) de l'Université d'Abomey-Calavi, a 50 ans. Les dortoirs "J" et "K" et les autres bâtiments abritant des salles de classes sont tout aussi vieux. Même si ces bâtiments ont été réfectionnés lors du centenaire du Lycée, leur état vétuste n'est plus à démontrer.

1.2.2 Méthodologie de la recherche

Pour recueillir les informations indispensables à notre étude, nous avons adopté des méthodes susceptibles de nous fournir les renseignements. En effet, nous avons élaboré des questionnaires que nous avons adressé à certains professeurs des trois CEG sus mentionnés de plus nous avons eu recours aux recherches documentaires réalisées dans les bibliothèques de l'Ecole Normale Supérieure de Porto-Novo(ENS), à l'Institut National Pour La Formation Et la Recherche en Education(INFRE) et au Conseil des Activités Educative du Bénin(CAEB).

1.2.3 Population cible et échantillonnage

1.2.3.1 Population cible

Notre population cible est constituée des élèves de la classe de 6^{ème}, et des professeurs de français au premier cycle des trois CEG.

1.2.3.2 Echantillonnage

Pour les besoins de la recherche, nous avons ciblé et travaillé avec 10 professeurs et trois classes de 6^{ème}, soient 30 élèves par classe et par établissement. Ce qui donne un échantillon de 90 élèves et 10 professeurs. Soit un total de 100 sujets investigués. Nous leur avons adressé des questionnaires auxquels ils ont répondu. (Voir annexes

CHAPITRE 2 : PRESENTATION, ANALYSE ET
INTERPRETATION DES RESULTATS

Nous présenterons en premier lieu les résultats de nos enquêtes et, ensuite, nous procéderons à leurs analyses et interprétation.

2. 1. Présentation des résultats d'enquête

Comme nous l'avions annoncé un peu plus haut, les trois établissements sont des collèges où la dictée est expérimentée. Nous avons adressé 09 questionnaires à des professeurs de français du premier cycle, et 04 aux apprenants. Les tableaux ci-dessous font la synthèse des résultats de nos enquêtes portant sur les cibles évoquées.

Les résultats d'enquête auprès des enseignants

Question 1 : Comment trouvez-vous l'idée de la réintroduction de la dictée ?

Tableau 1

Réponses	Bonne	Inopportune
Nombre	07	03
Pourcentage	70%	30%
Justification	<ul style="list-style-type: none"> - parce que la dictée permet aux élèves d'améliorer leurs niveaux en communication écrite et donc d'écrire avec moins de fautes - il pourra stimuler la lecture chez les apprenants 	<p>Parce qu'elle n'a pas été bien préparée. C'est brusque, et les enseignants commis à la tâche manquent d'expérience</p> <p>Parce que le goût de la dictée n'étant pas semé dans les élèves depuis le primaire ils n'en comprendront rien au secondaire</p> <p>Le retard intellectuel ne peut être rattrapé</p>

Question 2 :Pensez-vous que la réintroduction de la dictée puisse contribuer à améliorer le niveau des élèves en français ?

Tableau 2

Réponses	Oui	Non
Nombre	10	00
Pourcentage	100%	00%
Justifications	<p>-parce qu'ils seront obligés de se performer en grammaire, orthographe, vocabulaire, conjugaison ; ce qui a pour conséquence de relever leur niveau</p> <p>-La dictée permettra aux apprenants d'avoir la maîtrise de la graphie des mots. Ainsi ils commettront moins de faute à l'oral qu'à l'écrit.</p>	

Question3 : Avez-vous été formés pour cette réforme avant la rentrée scolaire ?

Tableau 3 :

Réponses	Oui	Non
Nombre	01	09
Pourcentage	10%	90%

Question4 : Les élèves écrivent-ils toujours au son ? si oui que proposeriez-vous pour juguler le problème ?

Tableau 4 :

Réponses	Oui	Non
Nombres	10	00
Pourcentage	100%	00%
	Mesures proposées : - la lecture -mettre l'accent sur l'enseignement de la phonétique, de la grammaire et de l'orthographe. -la pratique de la dictée.	

Question 5 :Avez-vous rencontré des difficultés lors de l'exercice de la dictée ?
 Lesquelles ?

Tableau 5

Réponses	Oui	Non
Nombres	10	0
Pourcentage	100%	00%
Type de difficultés		
	-l'attention et l'écoute des élèves. -non maîtrise de l'orthographe des mots. -manque de séance de dictée en situation de classe en dehors des compositions.	

Question6 :Pourriez-vous proposer quelques solutions pour résoudre ces difficultés ?
 Voici quelques propositions de solutions que nous avons eues après cette question :

-Faire beaucoup d'exercices avec les apprenants.

-Considérer la dictée comme une discipline entière tout comme la lecture et la communication écrite afin que les élèves puissent lui accorder beaucoup d'importance.

-Renforcer les capacités des apprenants en grammaire, orthographe, vocabulaire et conjugaison.

-Instaurer les jeux de mots, d'épellation, d'orthographe.

-Amener les apprenants à beaucoup lire.

-Revenir à la lecture expliquée.

Question 7 : Après l'expérience de ces deux dernières années scolaire avez-vous noté des améliorations dans la pratique de la langue par les élèves ? À quel niveau ?

Tableau 6

Réponse	Oui	Non
Nombre	06	04
Pourcentage	60%	40%
Justifications	-orthographe -vocabulaire -grammaire -conjugaison	

Question 8 :Souhaitez-vous que la dictée soit maintenue dans l’enseignement ?
Pourquoi ?

Tableau7

Réponse	Oui	Non
Réponse	09	01
Pourcentage	90%	10%
Justifications	-Elle permet aux élèves d’améliorer leur niveau expressif en français. -Pour une bonne instruction et une bonne maîtrise de la langue française.	-cela déconcentre totalement les élèves car ils n’avaient pas commencé plus tôt (primaire).

Question 9 : Que proposeriez-vous pour une pratique efficace de la dictée dans les collèges et lycées du Bénin ? Voici quelques propositions faites par les enseignants :

- généraliser la pratique de la dictée.
- réintroduire la dictée à l’examen du Certificat d’Etude Primaire(CEP)
- consacrer un temps maximal pour la pratique de la dictée dans le programme des études au premier cycle.
- revoir la méthode pour ne pas surcharger le professeur qui a déjà trois compétences disciplinaires à enseigner.

-procéder à la formation des enseignants.

Les résultats d'enquêtes auprès des apprenants.

QUESTION 1:Penses-tu que la dictée puisse te permettre d'améliorer ton niveau en français ?

Tableau 8 :

Réponses	Oui	Non
Nombre	90	00
Pourcentage	100%	00%
Justifications :	<p>- parce que cela peut nous permettre d'éviter certaines fautes en français.</p> <p>-parce que avec la dictée je serai obligé de faire des recherches sur la grammaire pour améliorer mon niveau.</p> <p>-cela me permettra d'avoir un bon niveau en français.</p> <p>-parce que la dictée m'aidera à bien m'exprimer en français.</p>	

QUESTION 2 : La pratique de la dictée t'a-t-elle permis de connaître tes difficultés en français? Lesquelles ?

Tableau 9 :

Réponses	Oui	Non
Nombres	90	00
Pourcentage	100%	00%
Type de difficulté	-la non-maîtrise de l'orthographe des mots. -l'accord grammatical -la conjugaison -insuffisance de temps de composition -mal compréhension des notions après correction	

QUESTION 3 : Après la pratique de la dictée, reconnais-tu avoir progressé face aux difficultés rencontrées ?

Tableau 10

Réponses	Oui	Non
Nombre	60	30
Pourcentage	66,66%	33,33%
Domaine de progression	-grammaire -orthographe -conjugaison	

QUESTION 4 : Souhaites-tu que la dictée soit maintenue dans l’enseignement ?
Pourquoi ?

Tableau 11

Réponse	Oui	Pourcentage
Nombre	90	100
Pourcentage	100%	100%
Justification	-pour qu’on n’ait plus de difficultés à écrire. -pour que nous jeunes élèves évitions les fautes. -pour avoir un bon niveau en français.	

2.2. Analyse et interprétation des résultats

Après cette présentation des résultats de nos enquêtes, il est important de procéder à leurs analyses et interprétations afin de mettre en évidence leurs implications.

En effet nous avons adressé deux catégories de questionnaires : la première à l’endroit des professeurs et la seconde à l’endroit des apprenants. Pour peu qu’on observe les tableaux récapitulatifs des résultats d’enquête recueillis auprès des enseignants, on constate que la réintroduction de la dictée est une nécessité aujourd’hui. C’est ce qui justifie les 70% d’avis favorables contre seulement 30% de défavorables .En effet selon eux, les apprenants rencontrent des difficultés de langue de tout genre notamment orthographiques. Le tableau 4 confirme que 100% des enseignants ont constaté de telles difficultés chez leurs apprenants.

C’est sans doute ce constat qui a poussé 100% des enseignants à penser que la dictée peut améliorer le niveau des apprenants. Cette affirmation trouve sa justification en partie dans la pratique de la dictée par ces professeurs car 06 de ceux qui ont pratiqué la dictée sur 10

au total ont noté des avancées chez les apprenants en grammaire, orthographe, vocabulaire, et conjugaison. Cependant, les résultats des enquêtes nous ont permis de constater que déjà à la phase d'expérimentation la réintroduction de la dictée pose des problèmes de nature à ne pas favoriser l'atteinte des objectifs.

En effet 90% des enseignants excepté l'AE n'ont pas été formés et par conséquent ne connaissent pas les formes de dictée et les méthodes susceptibles de l'adapter à la réalité, de sorte que la totalité des enseignants questionnés reconnaissent avoir rencontré des difficultés pour l'expérimentation de la dictée (voir tableau 5).

D'abord les apprenants n'étaient pas habitués à faire la dictée ; ils ont de sérieux problèmes à se concentrer lors de l'exercice, à focaliser leur attention sur le professeur qui dicte le texte. Ensuite les enseignants ont remarqué que la dictée n'est faite que pendant les devoirs, les apprenants ne bénéficient d'aucune préparation ce qui ne pourra pas les avantager. Enfin les professeurs ont souligné la carence en orthographe dont souffrent les élèves. Ces derniers maîtrisent très peu la graphie des mots et certains produisent des copies illisibles. Cet état de chose montre que la dictée jouait un très grand rôle dans l'apprentissage du français. En effet, l'avantage premier de la dictée est d'amener l'apprenant à maîtriser les outils de la langue française que sont la grammaire, l'orthographe, la conjugaison et le vocabulaire. La dictée est un excellent outil de contrôle qui fait naître **‘une concentration de recherches personnelles chez la plupart des élèves’**, dira madame Antonine PRINCE épouse AGONSANOU, dans son mémoire **‘l'épreuve de dictée au collège : difficultés et essais de solutions’**.

D'ailleurs, quant aux résultats des enquêtes menées auprès des élèves, nous constatons que les élèves reconnaissent que la dictée peut les aider à améliorer leur niveau en français. Le tableau 8 nous montre que les 90 élèves questionnés ont confirmé que la dictée est un moyen par lequel ils peuvent relever leur niveau. D'après le tableau 10, en effet, 66,66% des apprenants ont affirmé qu'avec la dictée cette année leur niveau en orthographe, en grammaire, en conjugaison s'est amélioré. Ceci se justifie par la totalité des apprenants qui ont souhaité que la dictée soit maintenue dans l'enseignement (tableau 11). Néanmoins, ils nous ont fait part aussi de quelques difficultés. Tous les apprenants ont reconnu avoir rencontré de sérieux problèmes au niveau de l'orthographe

des mots, de la grammaire et de la conjugaison (tableau 9). Ils écrivent difficilement les mots, ne respectent pas les accords. Ils ont également souligné le problème de temps de composition de l'épreuve de lecture. Sa durée a diminué au profit de la dictée. En outre, avant l'avènement de la dictée, les élèves composaient pendant deux heures de temps, mais malgré la réintroduction de la dictée, les heures de compositions n'ont pas changé ce qui les empêche de finir l'épreuve de lecture. A ceci s'ajoute aussi le problème de correction des épreuves. Les apprenants se sont plaints de ce que même après la correction des épreuves, ils n'arrivent pas à cerner les notions d'orthographe, de grammaire et de conjugaison étant donné que parfois, les professeurs recopient seulement le texte de dictée au tableau et leur demandent de prendre note. Nous pensons qu'il se pose un problème de remédiation à ce niveau. Les enseignants doivent trouver des exercices appropriés pour remédier aux insuffisances des élèves en situation de classe. Ils nous ont également expliqué que les textes à eux proposés pour la dictée sont trop corsés. Ils disent être même terrorisés par certains professeurs qui leur promettent une mauvaise note avant même de leur lire les textes de dictée. Toutes choses qui constituaient en réalité les inconvénients liés à la pratique de la dictée. Si le texte proposé pour la dictée n'est pas au niveau de l'apprenant, et que l'enseignant de par son autorité sur ses apprenants, doit les terroriser pendant le déroulement de l'exercice de la dictée, les apprenants n'arriveront jamais dans cette posture, à réussir l'épreuve de la dictée. Or, l'avantage de la dictée est de permettre aux apprenants de s'autoévaluer dans leur acquis et appropriation de la langue. Ce qui suppose que la dictée amène les apprenants à maîtriser les éléments linguistiques en français à savoir la grammaire, la conjugaison, l'orthographe et le vocabulaire. De pouvoir les utiliser à bon escient dans les différentes situations de communication qui se présentent à eux.

CHAPITRE 3 : QUELQUES SUGGESTIONS ET PERSPECTIVES

3.1. Suggestions

La réintroduction de la dictée permet de régler un certain nombre de problèmes dans le système éducatif. Cependant nous jugeons utile de faire quelques suggestions pour sa bonne pratique. Pour cela :

- ❖ Nous souhaitons qu'il soit organisé à l'égard des enseignants de français du premier et second cycle des séances de formations. En effet ces formations leur permettront de mieux appréhender les objectifs visés par les acteurs du système éducatif en réintroduisant la dictée. Elles leur permettront ensuite de définir les méthodes par lesquelles passer pour atteindre ces objectifs. Les formations peuvent être organisées pendant les vacances et en pleine année scolaire (pendant les congés) afin de faire au fur et à mesure le point sur l'évolution du niveau des élèves.
- ❖ Nous proposons aussi que la dictée soit réintroduite depuis le cours primaire pour que les élèves puissent s'y habituer dès le bas-âge. Par ailleurs, la plus part des apprenants affirment qu'ils ne connaissent pas la dictée en tant que situation d'évaluation ; mais les professeurs d'autres matières telles que l'histoire-géographie, les sciences de la vie et de la terre, la philosophie dictent les cours et ce n'est qu'à travers cela qu'ils peuvent prétendre avoir faire la dictée ;or il serait très difficile à un apprenant de pouvoir s'améliorer au secondaire vu le nombre d'année de lacunes accumulés pour la non pratique de la dictée au primaire. Il est donc nécessaire que les inspecteurs du primaire et du secondaire s'entendent afin que la dictée soit pratiquée depuis le primaire jusqu'au secondaire.
- ❖ Pour amener les apprenants à prendre au sérieux la dictée, nous souhaitons qu'elle soit considérée comme une matière à part entière. Cela leur permettra de chercher à lire, à maîtriser les règles de grammaire, de conjugaison, d'orthographe et à enrichir leur vocabulaire. Faudra-t-il encore ajouter des concours régionaux et

nationaux afin de susciter au sein des élèves l'envie de mieux faire voire de viser un prix, un trophée.

- ❖ Enfin nous suggérons que la dictée soit réintroduite sous toutes ces formes : la dictée préparée, l'autodictée, la dictée-copie, la dictée des mots appris, la dictée d'imprégnation, la dictée dirigée, la dictée sans faute, la dictée de contrôle, la dictée à choix multiple et la dictée sur mesure. Ces différentes formes de dictée permettront aux apprenants de relever leur niveau en français.

3.2 Perspectives

Les enseignants ne disposent pas, compte tenu du fait que les élèves peinent à parler convenablement (quand il s'agit de s'exprimer dans certaines formes) et qu'ils écrivent encore plus péniblement qu'ils ne parlent, d'un crédit d'heures qui permettrait une « remédiation » sérieuse. Vous aurez quatre ou cinq heures hebdomadaires pour « tout faire », comme les autres. Quatre ou cinq heures hebdomadaires. Donc pas le temps (ni les connaissances, ajouterions nous volontiers, mais sans reproche) qu'il faut pour contrer les effets cumulés de plusieurs années de non-enseignement des savoirs linguistiques ou, dans le meilleur des cas, de non-apprentissage de savoirs langagiers mobilisables pour résoudre les problèmes inhérents à la production des discours scolaires. Pas le temps. Pas les connaissances nécessaires. Mais faire quelque chose néanmoins. Parer au plus pressé. Parier sur l'efficacité d'activités d'ordre linguistique qui ameuteront, ici, quelques souvenirs, qui constitueront, là, un très modeste viatique de connaissances propres à une nécessaire prise de distance d'avec les textes.

L'objectif n'est guère ambitieux, mais pour peu qu'on y réfléchisse, cette ambition-là n'est pas dérisoire. Tant d'élèves sont comme englués dans le texte. Ils pataugent quand ils lisent, ils pataugent quand ils écrivent. Ils n'ont pas eu d'occasions d'observer comment c'est fait, de réfléchir aux façons de faire, de s'essayer à la fabrication.

Mais comme nous avons très peu de temps pour asseoir les mesures correctives, nous proposons de faire d'une pierre deux coups et de prendre la bonne résolution

d'envoyer définitivement au diable les énoncés insignifiants qui ont proliféré dans les livres de grammaire. Mais nous proposons de faire place aux textes. Place à des textes susceptibles d'intéresser les élèves. Place à des textes qui viennent à point nommé dans le cadre d'une séquence... et dont on envisage certains aspects linguistiques.

Les propositions d'activités de langue ne constituent pas un ensemble dont les parties sont ordonnées. Elles exemplifient, selon une distribution tout à fait aléatoire, des possibilités d'intervention concourant à rendre les élèves plus sensibles à certaines difficultés langagières, des difficultés qu'ils doivent apprendre à surmonter pour produire un écrit correct. Insistant sur « apprendre », nous donnons à entendre qu'on ferait, des pages suivantes, le pire des usages si l'on s'en servait pour certifier que ceux à qui elles sont destinées ont acquis des savoirs et des savoir-faire impliqués par les compétences d'écriture.

En somme, la décision de la réintroduction de la dictée dans le système éducatif relève à la fois de la responsabilité des cadres techniques et politiques. Il revient aux techniciens d'éclairer les décideurs politiques sur la valeur et l'importance de cette épreuve dans le processus d'enseignement-apprentissage-évaluation. Quant à ceux qui détiennent le pouvoir politique, nous leur recommandons de se mettre à l'écoute des cadres techniques sans se laisser influencer par les partenaires 'au développement' qui proposent à nos pays des programmes éducatifs qui ne correspondent pas toujours à nos réalités et dont la mise en exécution sur le terrain, anime des polémiques. Il en va du bonheur de l'école béninoise.

CONCLUSION

Autrefois, la matière d'évaluation abandonnée, la dictée réintroduite dans l'enseignement secondaire a subi plusieurs étapes. Cette situation ne nous a pas laissée indifférente. C'est alors que l'idée nous est venue de faire une analyse sur la : « Problématique de la Réintroduction de la dictée dans les lycées et collèges du Bénin ».

L'étude nous a montré que la réintroduction de la dictée est approuvée par tous. La plupart des enseignants et élèves soumis aux questionnaires pensent également que la réintroduction de la dictée a contribué à l'amélioration du niveau des apprenants en français. Néanmoins, elle a posé quelques problèmes. Tenant compte des difficultés, quelques suggestions et recommandations ont été formulées. Des réformes relatives à la formation des enseignants, aux différentes formes de dictée, aux attitudes et pratiques d'ordre pédagogique doivent être opérées. Les décideurs politiques et les cadres techniques ont la lourde responsabilité d'accompagner les enseignants dans leur rôle de guide des apprenants pour que la phase de généralisation soit une réussite. Au-delà du bien-fondé de la réintroduction de la dictée, il importe de faire quelques constats quant à ce qui se fait déjà. Trois compétences fondamentales s'enseignent aujourd'hui en français avec un temps qui ne permet jamais de finir le programme. Ces compétences abordent les notions que la dictée permet d'installer chez les apprenants. Ne serait-il pas superflu voire alourdissant de vouloir les installer de façon spécifique à travers la dictée quand elle s'ajoutera aux trois autres compétences en vigueur ? En ajoutant une troisième épreuve, pourront-ils réellement bien corriger les copies qu'ils recevront désormais ?

BIBLIOGRAPHIE

REVUES, JOURNAUX ET MEMOIRES

-AGONSANOU PRINCE Antonine, *L'épreuve de la dictée au collège: difficultés et essais de solution*; Mémoire de fin de formation pour l'obtention du CAPES, UAC, ENS, 2002,

AHOUMENOU (J), *La dictée et questions au 1^{er} cycle de nos lycées et collèges : une épreuve d'évaluation ou de sanction_?*, mémoire pour l'obtention de la maîtrise, UAC, FLASH, DSLC, 2002,

ATTOLOU, Karelle, *Problématique de l'épreuve de dictée dans l'acquisition des connaissances et techniques en français*, mémoire de fin de formation pour l'obtention du BAPES, ENS, 2014,

-BEAUDLET, N.D, '*l'évaluation du projet ARCHES, Appui aux Recherches sur la contextualisation et l'harmonisation des Enseignements Secondaires*' (rapport final), Ministère Français des Affaires Etrangères, Collection évaluation N°46, Mars 2000.

-CETIS de français, '*Les nouvelles épreuves du français*' au BEPC du « Feuillet » N°10, Porto-Novo, INFRE, Avril 1996.

-DJIHOUESSI Blaise, *Le français, medium d'enseignement des disciples scientifiques, techniques et de formation professionnelle en situation unilingue et bilingue : étude de cas et perspectives. (Le cas du Benin, du Mali et du Burkina-Faso)*, Thèse de Doctorat soutenue à Paris III en 2006.

-GANDAGBE, Jules-Marie, *L'école sans dictée serait-elle encore école ?* La Nation, N° 6145, le mardi 30 décembre 2014.

-GANDAGBE, Jules-Marie, *Réussir en séries littéraires*, proposition de quelques activités de langue.

-Inspection Générale Pédagogique Du Ministère (IGPM), ‘ ‘*Document de cadrage pour la réintroduction de la dictée dans l’enseignement secondaire*’ ’ Cotonou le jeudi 06 novembre 2014.

-KIKI, Immaculée, *Impact de la suppression de l’épreuve de dictée sur la maîtrise du français: CAS des lycées Béhanzin et Toffa* ; Mémoire de fin de formation pour l’obtention du CAPES, UAC, ENS, 2011-2013,

-MEMP-INRE, *la pratique de la dictée*, Porto-Novo, décembre 2013,

OUVRAGES GENERAUX

TORAILLE (R), G.VILLARS, J.EHRARD ; *l’école élémentaire, orientations et didactique*, librairie Istra, 93, rue JeanneD’arc-75013 Paris

SIMARD (C), *Examen d’une tradition scolaire: la dictée. Chartrand, S-G Ed. Pour un nouvel enseignement de la grammaire*, 2^e éd, pp 359-397, Montréal, éditions logiques.

CHARMEUX (E), *L’orthographe à L’école*, Paris CEDIC, 1979

DICTIONNAIRE DIXEL (le Robert), Paris, 2010

DICTIONNAIRE PETIT LAROUSSE (illustré), Paris, 2011

DICTIONNAIRE Micro Robert, Montréal, Canada 2000

WEBOGRAPHIE

www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/benin.htm, consulté le 04 aout à 15h50 mn

www.wikipédia.com, consulté le 19 juillet à 18h

www.francais.cci-paris-idf.fr consulté le 25 juillet à 07h45 mn

www.blogger.com/prof, consulté le 02 aout à 16h32 mn

Annexes

.....
.....
.....

4. Les élèves écrivent-ils toujours au son ?

Oui

Non

Si oui que proposez-vous pour juguler cela ?.....

.....
.....
.....

5. Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées, des difficultés lors de l'exercice de la dictée ?

.....
.....
.....

6. Proposez quelques solutions pour résoudre ces difficultés

.....
.....
.....

7. Après l'expérience de cette année scolaire avez-vous noté des améliorations dans le niveau des élèves en français ?

Oui

Non

Si oui à quel niveau ?

Gram

Conj

Orth

Voc

8. Souhaitez-vous que la dictée soit maintenue dans l'enseignement ?

Oui

Non

Si oui ou non pourquoi ?

.....
.....

9. Que proposeriez-vous pour une efficace pratique de la dictée dans nos collèges et lycées ?

.....
.....

Nous vous remercions de votre précieuse contribution.

Questionnaire à l'endroit des élèves

Chers élèves dans le cadre de notre soutenance de BAPES sur le sujet «Problématique de la Réintroduction de la dictée dans les lycées et collèges du Bénin.» Nous vous prions d'apporter de l'éclairage aux zones d'ombre que nous avons identifiées à travers les questions qui suivent et vous remercions de votre précieuse contribution dans l'enseignement :

1. Penses-tu que la dictée puisse te permettre d'améliorer ton niveau en français ?

Oui

Non

Justification.....
.....

2. La pratique de la dictée t'-a elle permit de connaître des difficultés en français ?

Lesquelles ?

.....

3. Après la pratique de la dictée, reconnais-tu avoir progressé dans le domaine des difficultés rencontrées ?

Oui

Non

Orth

conj

gram

voc

.....

4. Souhaites-tu que la dictée soit maintenue dans l'enseignement

Oui

Non

Justification

.....

TABLE DES MATIERES

Sommaire.....	1
Dédicace.....	2
Remerciements	3
Sigles et acronymes.....	4
Résumé.....	5
Introduction.....	6
Chapitre 1 : Cadre théorique et méthodologie de la recherche.....	7
1-1 Cadre théorique.....	9
1.1.1 Problématique.....	9
1.1.2 Etat de la question.....	10
1.1.3 Hypothèse de la recherche.....	19
1.1.4 Objectifs de travail.....	19
1.1.5 Clarification conceptuelle.....	20
1-2 Cadre méthodologique de recherche.....	23
1.2.1 Présentation des cadres physiques.....	23
1.2.2 Méthodologie de la recherche.....	25

1.2.3 Population cible et échantillonnage.....	25
Chapitre 2 : Présentation, analyse et interprétation des résultats.....	26
2-1 Présentation des résultats d'enquête.....	27
2-2 Analyse et interprétation des résultats.....	36
Chapitre 3 : Quelques suggestions et perspectives.....	39
3-1 Suggestions.....	41
3-2 Perspectives.....	42
Conclusion.....	43
Bibliographie.....	44
Webographie.....	45
Annexes.....	46
Table des matières.....	51